

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

E X T R A I T

DU

Registre des Arrêtés du Maire DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2025- 043

Objet : Réglementation circulation et stationnement parking Farinette « Village des jeux 2025 »

Date de publication :

21/03/25

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU la demande de la société Destination Jeux sise 5 rue Cousté 94230 Cachan, en date du 13 mars 2025 d'occuper 15 places de stationnement sur le parking de Farinette à l'occasion de l'organisation du « village des jeux 2025 » le mardi 22 et le mercredi 23 juillet 2025 de 07h00 à minuit,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique en y réglementant le stationnement et la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société Destination Jeux est autorisée à occuper 15 places de stationnement sur le parking de Farinette, le mardi 22 et le mercredi 23 juillet 2025 de 07h00 à minuit.

ARTICLE 2 :

Le stationnement et la circulation sont interdits à hauteur du poste de secours sis parking de Farinette.

ARTICLE 3 :

Des barrières de sécurité seront installées afin de délimiter cette zone d'interdiction.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à VIAS le 17 mars 2025

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias